

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Alberville, tenue le 1^{er} août 2022 à 20h00, à l'édifice municipal d'Alberville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS: MESDAMES : GÉRALDINE CHRÉTIEN, VALÉRIE POTVIN, GILBERTE POTVIN ET JENNYFER RUEL

 MONSIEUR : JACQUES JONCAS

EST ABSENTE : MADAME : DENISE DESMARAIS

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

139-08-2022 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté. Vote pour : 5 et vote contre : 0

1. Vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 juillet 2022
4. Adoption des factures
5. Financement temporaire pour les travaux du Rang 5 Nord et Sud
6. Demande de dérogation mineure M. Alain Morissette
7. Demande de dérogation mineure Mme Valérie Delisle-Gagnon
8. Paiement Les Aménagements Lamontagne pour l'abat-poussière
9. Paiement 9441-0891 Québec inc. – 30% des travaux d'amélioration énergétique
10. Avis de motion et dépôt du règlement d'emprunt 2022-10 pour la construction des serres
11. Affaires nouvelles
 - 11.1 Motion de félicitation pour les festivités du Centenaire
12. Période de question
13. Levée de l'assemblée

140-08-2022 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2022

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Valérie Potvin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 4 juillet 2022. Vote pour : 5 et vote contre : 0

141-08-2022 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés. Vote pour : 5 et vote contre : 0

FACTURES MUNICIPALITÉ

Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
Aquazone	Articles sanitaires pour centenaire, nettoyeur à plancher	510.39 \$
Bell Média	Publicité Centenaire	1 809.71 \$
Bell Mobilité	Cellulaire juillet 2022	48.25 \$
Cain Lamarre	Dossier d'Auteuil	675.09 \$
Camille Côté	50% cellulaire juin et juillet et 50% internet juin	94.81 \$
CarQuest	Quincaillerie pour circuit patrimonial	37.67 \$
Claudia Deroy	Spectacle du 29 juillet	225.00 \$
Coop Purdel	Veneer pour parade, double de clef, quincaillerie lavabo sous-sol	129.56 \$
Fenetech	Refacturé au Garage Coop	163.26 \$
Fonds d'information	Mutations juillet	15.00 \$
FQM Assurance	Surprime Jungle de Jack	136.25 \$
Fusion Environnement	Collectes mensuelles matières résiduelles	1 942.48 \$
Garage Coop d'Albertville	Tracteur à pelouse, camionnette, croustille et breuvage Centenaire	6 670.04 \$
Geneviève Gagné photographe	Centenaire	1 300.00 \$
GLS	Envoi test d'eau COOP - refacturé	14.89 \$
Groupe TAQ	Dépliant circuit patrimonial	430.01 \$
Habitations d'Albertville	Contribution 10% de 2021	339.90 \$
Hydro-Québec	Éclairage, garage, égout, salle, bureau	1 002.05 \$
Johnny Litalien	Spectacle Johnny et Isabelle du 29 juillet	600.00 \$
Ketch	Timbres canettes vente/consommation	385.17 \$
Laboratoire Rivière-du-Loup	Contrôle des matériaux voirie 2022	701.35 \$
Lee Conciergerie	Entretien juillet 2022, entretien supplémentaire suite aux travaux	459.90 \$
Librairie d'Amqui	Hommage Leblanc, boîte papier, papier couleur, étiquettes	124.43 \$
Marjolaine Potvin	6 Roman pour la bibliothèque	100.00 \$
Médial Services conseils	Mutuelle juillet à décembre 2022	297.42 \$
MLG Graphiste	Graphisme circuit patrimonial	459.90 \$
MRC Matapédia	Téléphonie, Rang 5, eaux usées, eau potable, suivi, contrôle des matériaux	12 510.27 \$
Petite caisse	Peinture pour parade	126.41 \$
Pierre Charron	Sécurité Centenaire	1 440.00 \$
Régis Lasseur - Son Réel	Sonorisation et éclairage scène et pièce de théâtre.	6 405.00 \$
Remises provinciales et fédérales	juil-22	3 654.19 \$
Réno Vallée	Lavabos et robinet salle patinoire, chlore pour bassin, terre, quincaillerie lavabo, escalier secours et drapeau, terre noire, pellicule plastique pour retour breuvage centenaire	500.31 \$
Visa	SAQ pour centenaire et 5 à 7, divers articles de papeterie pour centenaire et bibliothèque, publipostage programmation et pièce de théâtre, timbres, nappe plastique, distributeur savon à main, divers bar et chapiteau	2 687.26 \$

Yanick St-Jacques Band	Spectacle du 30 juillet	2 000.00 \$
Yvon Desrosiers	Tête à fils pour fouette	29.15 \$
Xavier Sénéchal	Capsule centenaire	1 870.00 \$
TOTAL		49 895.12 \$

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En fois, je donne le présent certificat.

142-08-2022 : FINANCEMENT TEMPORAIRE DESJARDINS POUR LES TRAVAUX DU RANG 5 NORD ET SUD

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par M. Jacques Joncas et résolu unanimement que la municipalité d'Alberville demande un financement temporaire à la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia d'un montant de 1 244 866 \$ en vertu du règlement d'emprunt 2022-01. M. Martin Landry, maire, et Mme Mélissa Hébert, directrice générale, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Alberville. Vote pour : 5 et vote contre : 0

143-08-2022 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE M. ALAIN MORRISSETTE #DPDRL220021

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait demandé à M. Morrissette de revoir son projet déposé en juin, car sa demande de dérogation était majeure et pouvait créer des précédents;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu entre M. Morrissette, l'inspecteur municipal et les représentants de la municipalité et que cette dernière lui a proposé une solution;

CONSIDÉRANT que M. Morrissette a pris en compte la suggestion de la municipalité et qu'il a modifié son projet et a fait des modifications supplémentaires;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis favorable concernant la demande modifiée;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de dérogation mineure modifiée;

CONSIDÉRANT que la superficie au sol du bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75 % de la superficie au sol du bâtiment principal, incluant les bâtiments qui y sont attenants;

CONSIDÉRANT que la superficie au sol de la maison (le bâtiment principal) ainsi que les espaces habitables qui seront aménagés dans les 2 annexes est de 141.83 mètres carrés. 75% de 141.83 mètres carrés donnent 106.37 mètres carrés possibles pour les annexes;

CONSIDÉRANT que le projet de M. Morrissette amène le total des annexes à 116.29 mètres carrés, ce qui totalise 9.33% de plus de ce qui est permis à la réglementation.

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Morrissette à la condition que les espaces habitables prévus au croquis soient aménagés dans les meilleurs délais dans la cédule de construction des annexes. L'aménagement d'un espace habitable devra être fait dans l'annexe déjà en place dans la partie supérieure ainsi que dans 50% de la partie supérieure de l'annexe de garage 24' x 24'. Le tout devra être déjà prévu dans les demandes de permis de construction des annexes supplémentaires ainsi que dans celle de permis de